

brassements de leurs cœurs. Ils s'aiment en Dieu, qui est le centre de leur union; ils s'aiment pour Dieu, qui est tout leur bien. Ils aiment Dieu dans chacun de leurs concitoyens, qu'ils savent n'être grands que par lui; et vivement sensibles au bonheur de leurs frères, ils se trouvent heureux de jouir en eux et par eux des avantages qu'ils n'auraient pas eux-mêmes : ou plutôt, ils ont tout; la charité leur approprie l'universalité des dons de tout le corps, parce qu'elle les consomme dans cette unité sainte qui, les absorbant en Dieu, les met en possession des biens de toute la cité céleste.

Voulez-vous donc, mes frères, participer ici-bas à la béatitude céleste, aimons-nous; que la charité fraternelle remplisse nos cœurs : elle nous fera goûter, dans la douceur de son action, ces délices inexprimables qui font le bonheur des saints; elle enrichira notre pauvreté, en nous rendant tous les biens communs; et ne formant de nous tous qu'un cœur et qu'une âme, elle commencera en nous cette unité divine qui doit faire notre éternel bonheur, et qui sera parfaite en nous lorsque, l'amour ayant entièrement transformé toutes nos puissances, Dieu sera tout en tous.

PANÉGYRIQUE

DE

SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY,

PRONONCÉ DANS L'ÉGLISE DE SAINT THOMAS DU LOUVRE EN 1668.

Motifs de la résistance de saint Thomas à l'égard de son prince. Sa conduite toujours sage, toujours respectueuse au milieu des violentes persécutions qu'il a souffertes. Succès de ses combats pour la discipline. Admirable changement que produit sa mort dans ses ennemis; zèle qu'elle inspire à ses frères. Usage que les ecclésiastiques doivent faire de leurs privilèges, de leurs biens et de leur autorité, pour ne pas exposer l'Église aux blasphèmes des libertins.

In morte mirabilia operatus est.

Il a fait des choses merveilleuses dans sa mort. *Eccli.* XLVIII, 15.

Les mystères de Jésus-Christ sont une chute continuelle; et tant qu'il a vu devant soi quelque nouvelle bassesse, il n'a jamais cessé de descendre. Il se compare lui-même dans son Évangile à un grain de froment qui tombe¹; et en effet, il est allé toujours tombant, premièrement du ciel en la terre, de son trône dans une crèche; de là par plusieurs degrés il est tombé jusqu'à

¹ *Joan.* XII, 24.

l'ignominie du supplice, jusqu'à l'obscurité du tombeau, jusqu'à la profondeur de l'enfer. Mais comme il ne pouvait tomber plus bas, c'était là aussi le terme fatal de ses chutes mystérieuses; et ce cours d'abaissements étant rempli, c'est de là qu'il a commencé de se relever couronné d'honneur et de gloire.

Ce que notre chef a fait une fois en sa personne sacrée, tous les jours il l'accomplit dans ses membres; et le martyr que nous honorons, nous en est un illustre exemple. Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, s'étant trouvé engagé, pour les intérêts de l'Église, dans de longs et fâcheux démêlés avec un grand roi, avec Henri II, roi d'Angleterre, on l'a vu tomber peu à peu de la faveur à la disgrâce, de la disgrâce au bannissement, du bannissement à une espèce de proscription, et enfin à une mort violente. Mais la Providence divine, ayant lâché la main jusqu'à ce terme, a fait commencer de là son élévation. Elle a honoré de miracles le tombeau de cet illustre martyr; elle a mené à ses cendres un roi pénitent; elle a conservé les droits de l'Église par le sang de ce saint évêque, persécuté injustement pour sa cause, et tirant sa gloire de ses souffrances. Elle m'a donné lieu de dire de lui ce que l'Écclésiastique a dit d'Élisée, que « sa mort a opéré des miracles : » *In morte mirabilia operatus est.* Mais afin de vous découvrir toutes ces merveilles, demandons l'assistance du Saint-Esprit par l'entremise de Marie. *Ave.*

C'est une loi établie, que l'Église ne peut jouir d'aucun avantage qui ne lui coûte la mort de ses enfants; et que, pour affermir ses droits, il faut qu'elle répande du sang. Son Époux l'a rachetée par le sang qu'il a versé pour elle, et il veut qu'elle achète par un prix semblable les grâces qu'il lui accorde. C'est par le sang des martyrs qu'elle a étendu ses conquêtes bien loin au delà de l'empire romain; son sang lui a procuré et la paix dont elle a joui sous les empereurs chrétiens, et la victoire qu'elle a remportée sur les empereurs infidèles. Il paraît donc qu'elle devait du sang à l'affermissement de son autorité, comme elle en avait donné à l'établissement de sa doctrine; et ainsi la discipline, aussi bien que la foi de l'Église, a dû avoir des martyrs.

C'est pour cette cause, messieurs, que votre glorieux patron a donné sa vie. Nous avons honorés dernièrement le premier martyr de la foi; aujourd'hui nous célébrons le triomphe du premier martyr de la discipline : et afin que tout le monde comprenne combien ce martyr a été semblable à ceux que nous ont fait voir les anciennes persécutions; je m'attacherai à vous montrer

que la mort de notre saint archevêque a opéré les mêmes merveilles dans la cause de la discipline, que celle des autres martyrs a autrefois opérées lorsqu'il s'agissait de la croyance.

En effet, pour ne pas vous laisser longtemps en suspens, comme les martyrs qui ont combattu pour la foi, ont affermi, par le témoignage de leur sang, cette foi que les tyrans voulaient abolir; calmé par leur patience la haine publique, qu'on voulait exciter contre eux en les traitant comme des scélérats; confirmé par leur constance invincible les fidèles, qu'on avait dessein d'effrayer par le terrible spectacle de tant de supplices; en sorte que profitant des persécutions ils les ont fait servir, contre leur nature, à l'établissement de leur foi, à la conversion de leurs ennemis, à l'instruction et à l'affermissement de leurs frères : ainsi vous verrez bientôt, chrétiens, que des effets tout semblables ont suivi la mort du grand archevêque de Cantorbéry; et la suite de cet entretien vous fera paraître que le sang de ce nouveau martyr de la discipline a affermi l'autorité ecclésiastique, qui était violemment opprimée; que sa mort a converti les cœurs indociles des ennemis de la discipline de l'Église; enfin, qu'elle a échauffé le zèle de ceux qui sont préposés pour en être les défenseurs. Voilà ce que j'ai dessein de vous faire entendre dans les trois parties de ce discours.

PREMIER POINT.

Pour bien entendre le sujet des fameux combats du grand saint Thomas de Cantorbéry pour l'honneur de l'Église et du sacerdoce, il faut considérer avant toutes choses quelques vérités importantes, qui regardent l'état de l'Église : ce qu'elle est, ce qui lui est dû, et ce qu'elle doit; quels droits elle a sur la terre, et quels moyens lui sont donnés pour s'y maintenir. Je sais que cette matière est fort étendue, et pleine de questions épineuses : mais comme la décision de ces doutes dépend d'un ou deux principes, j'espère qu'en laissant un grand embarras de difficultés fort enveloppées je pourrai vous dire en peu de paroles ce qui est essentiel et fondamental, et absolument nécessaire pour connaître l'état de la cause pour laquelle saint Thomas a donné sa vie. J'avance donc deux vérités qui expliquent parfaitement, si je ne me trompe, l'état de l'Église sur la terre. Je dis qu'elle y est comme une étrangère; et qu'elle y est toutefois revêtue d'un caractère royal, par la souveraineté toute divine et toute spirituelle qu'elle y exerce. Ces deux vérités éclaircies nous donneront par ordre la résolution des difficultés que j'ai proposées.

Et premièrement, l'Église est dans le monde

comme une étrangère : cette qualité fait sa gloire. Elle montre sa dignité et son origine céleste, lorsqu'elle dédaigne d'habiter la terre : elle ne s'y arrête donc pas, mais elle y passe; elle ne s'y habitue pas, mais elle y voyage. Ce qu'elle appréhende le plus c'est que ses enfants s'y naturalisent, et qu'ils ne fassent leur principal établissement où ils ne doivent avoir qu'un lieu de passage. Mais nous comprendrons plus facilement cette qualité d'étrangère, si nous faisons en un mot la comparaison de l'Église de Jésus-Christ avec la Synagogue ancienne.

Il n'y a personne qui n'ait remarqué que les livres sacrés de Moïse, outre les préceptes de religion, sont pleins de lois politiques, et qui regardent le gouvernement d'un État. Ce sage législateur ordonne du commerce et de la police, des successions et des héritages, de la justice et de la guerre, et enfin de toutes les choses qui peuvent maintenir un empire. Mais le prince du nouveau peuple, le législateur de l'Église, a pris une conduite opposée. Il laisse faire aux princes du monde l'établissement des lois politiques; et toutes celles qu'il nous donne, et qui sont écrites dans son Évangile, ne regardent que la vie future. D'où vient cette différence entre l'ancien et le nouveau peuple : si ce n'est que la Synagogue devant avoir sa demeure, et faire son séjour sur la terre, il fallait lui donner des lois pour y établir son gouvernement; au lieu que l'Église de Jésus-Christ voyageant comme une étrangère parmi tous les peuples du monde, elle n'a point de lois particulières touchant la société politique; et il suffit de lui dire généralement ce qu'on dit aux étrangers et aux voyageurs, qu'en ce qui regarde le gouvernement, elle suive les lois du pays où elle fera son pèlerinage, et qu'elle en révère les princes et les magistrats : *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit*¹. C'est le seul commandement politique que le nouveau Testament nous donne.

Cette vérité étant supposée, si vous me demandez, chrétiens, quels sont les droits de l'Église, qu'attendez-vous que je vous réponde, sinon qu'elle a sans doute de grands avantages et des prétentions glorieuses; mais que, celui dont elle attend tout, ayant dit que son royaume n'est pas de ce monde², tout le droit qu'elle peut avoir d'elle-même sur la terre, c'est qu'on lui laisse, pour ainsi dire, passer son chemin et achever son voyage en paix? Tellement que rien ne lui convient mieux, à elle et à ses enfants, que ces mots de Tertullien : « Toute notre affaire en ce monde, c'est d'en sortir au plus tôt : » *Nihil*

¹ *Rom.* XIII, 1.

² *Joan.* XVIII, 36.

*nostra refert in hoc ævo, nisi de eo quam celebrer excelsere*¹.

Mais peut-être que vous penserez que je représente l'Église comme une étrangère trop faible, et que je la laisse sans autorité et sans fonction sur la terre, enfin trop nue et trop désarmée au milieu de tant de puissances ennemies de sa doctrine, ou jalouses de sa grandeur. Non, mes frères, il n'en est pas ainsi. Elle ne voyage pas sans sujet dans ce monde : elle y est envoyée par un ordre suprême, pour y recueillir les enfants de Dieu, et rassembler ses élus dispersés aux quatre vents. Elle a charge de les tirer du monde ; mais il faut qu'elle les vienne chercher dans le monde : et en attendant, chrétiens, qu'elle les présente à Dieu, maintenant qu'elle voyage avec eux et qu'elle les tient sous son aile, n'est-il pas juste qu'elle les gouverne, qu'elle dirige leurs pas incertains, et qu'elle conduise leur pèlerinage ? C'est pourquoi elle a sa puissance, elle a ses lois et sa police spirituelle, elle a ses ministres et ses magistrats, par lesquels elle exerce, dit Tertullien, « une divine censure contre tous les crimes : » *Exhortationes, castigationes, et censura divina*². Malheur à ceux qui la troublent, ou qui se mêlent dans cette céleste administration, ou qui osent en usurper la moindre partie ! C'est une injustice inouïe de vouloir profiter des dépouilles de cette épouse du Roi des rois, à cause seulement qu'elle est étrangère, et qu'elle n'est pas armée. Son Dieu prendra en main sa querelle, et sera un rude vengeur contre ceux qui oseront porter leurs mains sacrilèges sur l'arche de son alliance. Mais laissons ces réflexions, et avançons dans notre sujet.

Jusqu'ici l'Église n'a aucun droit qui relève de la puissance des hommes, elle ne tient rien que de son Époux. Mais les rois du monde ont fait leur devoir ; et pendant que cette illustre étrangère voyageait dans leurs États, ils lui ont accordé de grands privilèges, ils ont signalé leur zèle envers elle par des présents magnifiques. Elle n'est pas ingrate de leurs bienfaits, elle s'en glorifie par toute la terre. Mais elle ne craint point de leur dire que, parmi leurs plus grandes libéralités, ils reçoivent plus qu'ils ne donnent ; et enfin, pour nous expliquer nettement, qu'il y a plus de justice que de grâce dans les privilèges qu'ils lui accordent. Car, pour ne pas raconter ici les avantages spirituels que l'Église leur communique, pouvaient-ils refuser de lui faire part de quelques honneurs de leur royaume, qu'elle prend tant de soin de leur conserver ? Ils règnent sur les corps par la force, et peut-être sur les

¹ Apolog. n° 41.

² Apolog. n° 9.

cœurs par l'inclination ou par les bienfaits. L'Église leur a ouvert une place plus sûre et plus vénérable : elle leur a fait un trône dans les consciences, en présence et sous les yeux de Dieu même : elle a fait un des articles de sa foi de la sûreté de leurs personnes sacrées, et une partie de sa religion de l'obéissance qui leur est due. Elle va étouffer dans le fond des cœurs, non-seulement les premières pensées de rébellion, mais encore les moindres murmures ; et pour ôter tout prétexte de soulèvement contre les puissances légitimes, elle a enseigné constamment, et par sa doctrine et par ses exemples, qu'il en faut tout souffrir, jusqu'à l'injustice, par laquelle s'exerce secrètement la justice même de Dieu. Après des services si importants, si on lui accorde des privilèges, n'est-ce pas une récompense qui lui est bien due ? et les possédant à ce titre, peut-on concevoir le dessein de les lui ravir sans une extrême injustice ?

Cependant Henri II, roi d'Angleterre, se déclare l'ennemi de l'Église. Il l'attaque au spirituel et au temporel ; en ce qu'elle tient de Dieu, et en ce qu'elle tient des hommes : il usurpe ouvertement sa puissance. Il met la main dans son trésor, qui enferme la subsistance des pauvres. Il flétrit l'honneur de ses ministres par l'abrogation de leurs privilèges, et opprime leur liberté par des lois qui lui sont contraires. Prince téméraire et malavisé, que ne peut-il découvrir de loin les renversements étranges que fera un jour dans son État le mépris de l'autorité ecclésiastique, et les excès inouïs où les peuples seront emportés, quand ils auront secoué ce joug nécessaire ! Mais rien ne peut arrêter ses emportements. Les mauvais conseils ont prévalu, et c'est en vain que l'on s'y oppose : il a tout fait fléchir à sa volonté, et il n'y a plus que le saint archevêque de Cantorbéry qu'il n'a pu encore ni corrompre par ses caresses, ni abattre par ses menaces.

A la vérité il met sa constance à des épreuves bien dures. Qu'on le dépouille, qu'on le déshonore, qu'on le bannisse, il s'en réjouit : mais pourquoi ruiner les siens ? C'est ce qui lui perce le cœur. Il n'y a rien de plus insensible ni de plus sensible tout à la fois que la charité véritable. Insensible à ses propres maux, et en cela directement contraire à l'amour-propre, elle a une extrême sensibilité pour les maux des autres. Aussi le grand apôtre, très-peu touché de tout ce qui le regardait, disait aux fidèles : « J'ai appris à me contenter de l'état où je me trouve ; je sais vivre pauvrement, je sais vivre dans l'abondance ; j'ai été instruit en toutes choses et en toutes rencontres à être bien traité et à

« souffrir la faim, à être dans l'abondance et à être dans l'indigence : » *Scio et humiliari, scio et abundare ; ubique et in omnibus institutus sum, et satiari et esurire, et abundare et penuriam pati*¹. Et cependant cet homme tout céleste, si indifférent, si dur pour lui-même, ressent le contre-coup de tous les maux, de toutes les peines que peut souffrir le moindre des fidèles. « Qui est faible, s'écrie-t-il, sans que je le sois avec lui ? qui est scandalisé sans que je brûle ? » *Quis infirmatur, et ego non infirmor ? quis scandalizatur, et ego non uror*² ? Sa tendresse pour ses frères est si grande qu'il ne peut les voir dans les larmes et dans l'affliction, qu'il n'en soit pénétré d'une vive douleur : « Que faites-vous de pleurer ainsi, et de me briser le cœur ? » *Quid facitis flentes, et affligentes cor meum* ? C'est en vain que vous me fendez le cœur par vos larmes : « car pour moi je suis tout prêt de souffrir non-seulement les chaînes, mais la mort même pour le nom du Seigneur Jésus : » *Ego enim non solum alligari, sed et mori paratus sum*³. Ce cœur de diamant, qui semble défier le ciel, et la terre, et l'enfer de l'émouvoir, peut souffrir la mort et les plus dures extrémités ; il ne peut souffrir les larmes de ses frères. Combien a dû être touché saint Thomas, de voir les siens affligés et persécutés à son occasion ! Il se souvient de Jésus, qui n'est pas plutôt né, qu'il attire des persécutions à ses parents, qui sont contraints de quitter leur maison pour l'amour de lui. Il a reçu sa loi d'en haut, et ne peut rien faire pour les siens, sinon de leur souhaiter qu'ayant part aux persécutions ils aient part à la grâce.

Le prophète Zacharie semble avoir voulu nous représenter l'immuable et éternelle concorde qui doit être entre l'empire et le sacerdoce. « Celui-ci, dit-il parlant du prince, sera revêtu de gloire, il sera assis et dominera sur son trône ; et le pontife sera aussi sur son trône, et il y aura un conseil de paix entre ces deux : » *Ipse portabit gloriam, et sedebit, et dominabitur super solio suo ; et erit sacerdos super solio suo, et consilium pacis erit inter illos duos*⁴. Vous voyez que la gloire, et l'éclat, et l'autorité dominante sont dans le trône royal. Mais quoique le Fils de Dieu ait enseigné à ses ministres qu'ils ne doivent pas dominer à la manière du monde, le sacerdoce néanmoins ne laisse pas d'avoir son trône : car le prophète en établit deux ; il reconnaît deux puissances, qui sont, comme vous

¹ Phil. iv, 12.

² II. Cor. xi, 29.

³ Grec, *communiens, conterentes*.

⁴ Act. xxi, 13.

⁵ Zachar. vi, 13.

voyez, plutôt unies que subordonnées *consilium pacis inter illos* ; et le genre humain se repose à l'ombre de cette concorde.

Saint Thomas a souvent représenté au roi d'Angleterre, par des lettres pleines d'une force, d'une douceur et d'une modestie apostolique, que ces puissances doivent concourir et se prêter la main mutuellement, et non se regarder avec jalousie, puisqu'elles ont des fins si diverses, qu'elles ne peuvent se choquer sans quitter leur route et sortir de leurs limites. Il soutient ces charitables avertissements avec toute l'autorité que pouvait donner non-seulement la sainteté de son caractère, mais la sainteté de sa vie, qui était l'exemple et l'admiration de tout l'univers.

Notre France l'avait connue, puisque, lorsqu'il fut exilé, elle lui avait ouvert les bras ; et le roi Louis VII, témoin oculaire des vertus apostoliques de ce grand homme, a toujours constamment favorisé et sa personne, et la cause qu'il défendait, par toutes sortes de bons offices. Rendons ici témoignage à l'incomparable piété de nos monarques très-chrétiens. Comme ils ont vu que Jésus-Christ ne règne pas, si son Église n'est autorisée, leur propre autorité ne leur a pas été plus chère que l'autorité de l'Église. Cette puissance royale, qui doit donner le branle dans les autres choses, n'a jamais jugé indigne d'elle de ne faire que seconder dans les affaires spirituelles ; et un roi de France, empereur, n'a pas cru se rabaisser, lorsque écrivant aux évêques, il les assure de sa protection dans les fonctions de leur ministère ; afin, dit ce grand roi, que notre puissance royale servant, comme il est convenable, à ce que demande votre autorité, vous puissiez exécuter vos décrets : *Ut nostro auxilio suffulti, quod vestra auctoritas exposcit, famulante, ut decet, potestate nostra, perficere valeatis*¹.

Telles sont les maximes saintes et durables de la monarchie très-chrétienne ; et plût à Dieu que le roi d'Angleterre eût suivi les sentiments et imité les exemples de ses augustes voisins ! Saint Thomas ne se verrait pas réduit à la dure nécessité de s'opposer à son prince. Mais comme ce monarque se rend inflexible, l'Église opprimée est contrainte de recourir aux derniers efforts. Vous attendez peut-être des foudres et des anathèmes. Mais, quoique Henri les eût mérités, Thomas, aussi modéré que vigoureux, ne fulmine pas aisément contre une tête royale. Voici ces derniers efforts dont je veux parler : le saint archevêque offre à Dieu sa vie ; et sachant que l'Église n'est jamais plus forte, que lorsqu'elle parle par la voix du sang, il revient d'un long

¹ Math. xx, 25, 26.

² Ludovic. Pius, Cap. ann. 823, cap. iv, t. i, p. 634.

exil avec un esprit de martyr, préparé aux violences d'un roi implacable et de toute sa cour irritée.

Saint Ambroise a remarqué¹, dès son temps, que les hommes apostoliques, qui entreprennent d'un grand courage les œuvres de piété et la censure des vices, sont assez souvent traversés par des raisons politiques. Car comme les pécheurs ne peuvent souffrir ceux qui viennent les troubler dans leur faux repos; et comme le monde n'a rien tant à cœur que de voir l'Église sans force, et la piété sans défense, il se plaît de lui opposer ce qu'il a de plus redoutable, c'est-à-dire le nom de César et les intérêts de l'État. Ainsi quand Néhémias relevait les tours abattues et les murailles désolées de Jérusalem, les ministres du roi de Perse publiaient partout qu'il méditait un dessein de rébellion²; et comme le moindre soupçon d'infidélité attire des difficultés infinies, ils tâchaient de ralentir l'ardeur de son zèle par cette vaine terreur. Quoique le saint archevêque n'élevât ni des tours ni des forteresses, et qu'il songeât seulement à réparer les ruines d'une Jérusalem spirituelle, toutefois il fut exposé aux mêmes reproches. Henri, déjà prévenu et irrité par les faux rapports, témoigna, avec une aigreur extrême, que la vie de ce prélat lui était à charge. Que de mains furent armées contre lui par cette parole!

Chétiens, soyez attentifs : s'il y eut jamais un martyr qui ressembla parfaitement à un sacrifice, c'est celui que je dois vous représenter. Voyez les préparatifs : l'évêque est à l'église avec son clergé, et ils sont déjà revêtus. Il ne faut pas chercher bien loin la victime : le saint pontife est préparé, et c'est la victime que Dieu a choisie. Ainsi, tout est prêt pour le sacrifice, et je vois entrer dans l'église ceux qui doivent donner le coup. Le saint homme va au-devant d'eux à l'imitation de Jésus-Christ; et pour imiter en tout ce divin modèle, il défend à son clergé toute résistance, et se contente de demander sûreté pour les siens. « Si c'est moi que vous cherchez, laissez, dit Jésus³, retirer ceux-ci. » Ces choses étant accomplies, et l'heure du sacrifice étant arrivée, voyez comme saint Thomas en commence la cérémonie. Victime et pontife tout ensemble, il présente sa tête, et fait sa prière. Voici les vœux solennels et les paroles mystiques de ce sacrifice : *Et ego pro Deo mori paratus sum, et pro assertione justitiæ, et pro Ecclesiæ libertate; dummodo effusione sanguinis mei pacem et libertatem consequatur* : « Je

¹ Serm. contra Hærent. n° 30, t. II, col. 872.

² II. Esdr. VI, 6, 7.

³ Joan. XVIII, 8.

« suis prêt à mourir, dit-il, pour la cause de Dieu et de son Église, et toute la grâce que je demande, c'est que mon sang lui rende la paix et la liberté qu'on lui veut ravir. » Il se prosterne devant Dieu; et comme dans le sacrifice solennel nous appelons les saints pour être nos intercesseurs, il n'omet pas une partie si considérable de cette cérémonie sacrée : il appelle les saints martyrs et la sainte Vierge au secours de l'Église opprimée; il ne parle que de l'Église; il n'a que l'Église dans le cœur et dans la bouche; et abattu par le coup, sa langue froide et inanimée semble encore nommer l'Église.

Mais voici un nouveau spectacle. Après qu'on a dépouillé le saint martyr, on découvre un autre martyr non moins admirable, qui est le martyre de sa pénitence, un cilice affreux tout plein de vermine... Ah! ne méprisons point cette peinture, et ne craignons point de remuer ces ordures si précieuses. Ce cilice lui perce la peau, et il est si attaché à sa peau, qu'il semble qu'il soit une autre peau autour de son corps. On voit que ce saint a été martyr durant tout le cours de sa vie; et on ne s'étonne plus de ce qu'il est mort avec tant de force, mais de ce qu'il a pu vivre au milieu de telles souffrances. O digne défenseur de l'Église! voilà les hommes qui méritent de parler pour elle, et de combattre pour ses intérêts : aussi sa victoire est-elle assurée. Les lois qui l'oppriment vont être abolies; et ce que le saint archevêque n'a pas obtenu vivant, il l'accomplira par sa mort.

Le ciel se déclare manifestement. Pendant que les politiques raffinent et raisonnent à leur mode, Dieu parle par des miracles si visibles et si fréquents, que les rois mêmes et les plus grands rois, oui, mes frères, nos rois très-chrétiens passent les mers pour aller honorer ses saintes reliques. Louis le Jeune va en personne lui demander la guérison de son fils aîné, attaqué d'une maladie mortelle. Nous devons Philippe-Auguste au grand saint Thomas, nous lui devons saint Louis, nous lui devons tous nos rois et toute la famille royale qu'il a sauvée dans sa tige. Voyez, mes frères, quels défenseurs trouve l'Église dans sa faiblesse, et combien elle a raison de dire avec l'apôtre : *Cum infirmor, tunc potens sum*¹. Ce sont ces bienheureuses faiblesses qui lui donnent cet invincible secours, et qui arment en sa faveur les plus valeureux soldats et les plus puissants conquérants du monde, je veux dire les saints martyrs. Quiconque ne ménage pas l'autorité de l'Église, qu'il craigne ce sang précieux des martyrs, qui la consacre et qui la protège. Pour avoir violé ses droits, Henri est mal assuré dans son

¹ II. Cor. XII, 10.

trône; sa couronne est ébranlée sur sa tête, son sceptre ne tient pas dans ses mains. Dieu permet que tous ses voisins se liguent, que tous ses sujets se révoltent et oublient leur devoir; que son propre fils oublie sa naissance, et se mette à la tête de ses ennemis. Déjà la vengeance du ciel commence à le presser de toutes parts; mais c'est une vengeance miséricordieuse, qui ne l'abat que pour le rendre humble, et pour faire d'un roi pécheur un roi pénitent : c'est la seconde merveille qu'a opérée la mort du saint archevêque : *In morte mirabilia operatus est*.

SECOND POINT.

Dans ce démêlé célèbre où les intérêts de l'Église ont engagé saint Thomas contre un grand monarque, je me sens obligé de vous avertir qu'il ne lui a pas résisté en rebelle et dans un esprit de faction : il a joint la fermeté avec le respect. S'il a toujours songé qu'il était évêque, il n'a jamais oublié qu'il était sujet; et la charité pastorale animait de telle sorte toute sa conduite, qu'il ne s'est opposé au pécheur que dans le dessein de sauver le roi.

Il ne doit pas être nouveau aux chrétiens d'avoir à se défendre des grands de la terre; et c'est une des premières leçons que Jésus-Christ a données à ses saints apôtres. Mais encore que cette instruction nous prépare principalement contre les rois infidèles, plusieurs exemples illustres, et entre autres celui du grand saint Thomas, nous font voir assez clairement, que l'Église a souvent besoin de rappeler toute sa vigueur au milieu de sa paix et de son triomphe. Combien ces occasions sont fortes et dangereuses, vous le comprendrez aisément, si vous me permettez, chrétiens, de vous représenter comme en deux tableaux les deux temps et les deux états du christianisme; l'empire ennemi de l'Église, et l'empire réconcilié avec l'Église.

Durant le temps de l'inimitié, il y avait entre l'un et l'autre une entière séparation. L'Église n'avait que le ciel, et l'empire n'avait que la terre : les charges, les dignités, les magistratures, c'est ce qui, selon le langage de l'Église, s'appelait le siècle auquel elle obligeait ses enfants de renoncer. C'était une espèce de désertion que d'aspirer aux honneurs du monde; et les sages ne pensaient pas qu'un chrétien de la bonne marque pût devenir magistrat. Quand cela fut permis à certaines conditions au premier concile d'Arles, dans les premières années du grand Constantin, les termes mêmes de la permission marquaient toujours quelque répugnance : *Ad præsidatum prosilire*¹; par un mot qui voulait dire qu'on

¹ Concil. Arelat. I, Can. VII; Lab. t. II, col. 1427.

s'égarait hors des bornes, qu'on s'échappait, qu'on sortait des lignes. Ce n'est pas que les fidèles ne sussent que les puissances de l'État étaient légitimes, puisque même saint Paul leur avait appris qu'elles étaient ordonnées de Dieu¹. Mais, dans cette première ferveur, l'Église respirait tellement le ciel, qu'elle ne voulait rien voir dans les siens qui ne fût céleste; et elle était encore tellement remplie de la simplicité presque rustique de ses saints et divins pécheurs, qu'elle ne pouvait accoutumer ses yeux à la pompe et aux grandeurs de la terre.

Il faut vous dire, messieurs, l'opinion qu'on avait en ce temps-là des empereurs, sur le sujet de la religion. On ne considérait pas seulement qu'ils étaient ennemis de l'Église; mais Tertullien a bien osé dire qu'ils n'étaient pas capables d'y être reçus : vous allez être étonnés de la liberté de cette parole. « Les Césars, dit-il, seraient chrétiens, si le siècle qui nous persécute se pouvait passer des Césars, ou s'ils pouvaient être Césars et chrétiens tout ensemble : *Cæsares credidissent super Christo, si aut Cæsares non essent sæculo necessari; aut si christiani potuissent esse et Cæsares*². Voilà, direz-vous, de ces excès de Tertullien. Et quoi donc! n'avons-nous pas vu les Césars obéir enfin à l'Évangile, et abaisser leur majesté au pied de la croix? Il est vrai; mais il faut savoir distinguer les temps. Durant les temps des combats, qui devaient engendrer les martyrs, les Césars étaient nécessaires au siècle, le parti contraire à l'Église les devait avoir à sa tête; et Tertullien a raison de dire que le nom d'empereur et de César, qui, selon les occultes dispositions de la Providence, était un nom de majesté, était incompatible avec le nom de chrétien, qui devait être alors un nom d'opprobre. Les fidèles de ces temps-là, regardant les empereurs de la sorte, n'avaient garde de corrompre leur simplicité à la cour : il ne fallait pas craindre que les faveurs des empereurs fussent capables de les tenter; et leurs mains, qu'ils voyaient trempées et encore toutes dégouttantes du sang des martyrs, leur rendaient leurs offres et leurs présents non-seulement suspects, mais odieux. Pour ce qui regardait leurs menaces, il fallait à la vérité beaucoup de vigueur pour n'en être pas ému; mais ils avaient du moins cet avantage, qu'une guerre si déclarée les déterminait à la résistance, et qu'il n'y avait pas à délibérer si on s'opposerait à une puissance qu'on voyait si ouvertement armée contre l'Évangile.

Mais après la paix de l'Église, après que l'empire s'est uni avec elle, les choses peu à peu ont

¹ Rom. XIII, 1.

² Apolog. n° 21.